

Réunion de conseil municipal du 12 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes de La Région de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BÉGUIER, Maire.

Étaient présents : M. BÉGUIER- Mmes LEGRAND- MARSAULT - MM.DIEHL- RENGEARD -Mmes CHEDOZEAU - POUVREAU - DA SILVA - KOLBACH - GROSDENIER -Joubert - MM.PARADOT - ARNAULT -PUAUD - SICAULT –

Représentés : M.HAIRAULT par M.BÉGUIER- M.DUFOUR par Mme JOUBERT.

Absente : Mme COUTURIER-

Excusé : M.BEAU

Secrétaire de séance : Mme GROSDENIER.

Date de convocation : 04/05/2017

Date d'affichage de la convocation : 04/05/2017

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 mars est approuvé à l'unanimité.

N°2017.05.12/01

Subvention UCIAL

Demande de subvention exceptionnelle de l'UCIAL pour l'organisation de la foire commerciale du 24 juin 2017 : 2 000€

Dernière subvention versée : 2000€ en 2013

Le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 15 voix pour, vote une subvention de 2 000€ à l'UCIAL pour l'organisation de la foire commerciale du 24 juin 2017.

N°2017.05.12/02

Subvention fête de la chèvre

Demande de subvention par l'Association « La Route du Chabichou et des fromages de Chèvre » de Melle pour l'organisation de la fête de la chèvre le 26 juillet 2017 : 1 200€

La fête de la Chèvre a lieu tous les 2 ans dans une ville différente : Celle sur Belle en 2015, Vivonne en 2013, Chef Boutonne en 2011.

Monsieur DIEHL explique qu'on estime à 15% l'augmentation de l'activité des commerces lors de manifestations dans une commune.

Le Conseil Municipal, par 1 abstention, 1 voix contre et 15 voix pour, vote une subvention de 1 200€ à l'Association « La Route du Chabichou et des fromages de Chèvre » pour l'organisation de la fête de la chèvre le 26 juillet 2017 à Couhé.

N°2017.05.12/03

Subvention fête de la tomate

Demande de subvention l'Association Cultivons la Bio-Diversité en Poitou-Charentes pour l'organisation de la fête de la tomate à l'Abbaye de Valence le dimanche 17 septembre 2017 dans le cadre des journées du patrimoine : 500€

Subvention 2016 : 500€

Le Conseil Municipal, par 1 voix contre et 16 voix pour, décide de verser une subvention de 500€ à l'association « Cultivons la bio diversité en Poitou Charentes » pour l'organisation de la fête de la tomate le 17 septembre 2017 à Couhé.

N°2017.05.12/04

Adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne

L'adhésion permet de bénéficier des informations et des actions (frelon asiatique, rongeurs aquatiques nuisibles, rongeurs commensaux, chenilles processionnaires...).

Les habitants d'une commune adhérente à la fédération bénéficient d'un prix forfaitaire de 95€ pour la destruction des nids de frelons.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler son adhésion à la FDGFON de la Vienne pour 2017, le montant de l'adhésion étant de 120€.

N°2017.05.12/05

Convention marché de producteurs Bienvenue à la Ferme

Monsieur Le Maire explique que la Chambre d'agriculture de la Vienne a transmis la convention 2017 pour l'organisation du marché producteurs Bienvenue à la Ferme.

Montant demandé par marché : 1 487,50€ H.T soit 1 785,00€ TTC.

La demande est parvenue à la Mairie le 15 avril pour une signature avant fin avril. Les services de la Mairie ont contacté la chambre d'agriculture pour expliquer que la convention ne serait signée qu'après avis favorable du conseil municipal qui se réunira le 12 mai.

Dans le cas d'annulation d'un marché sans que cela ne soit le fait de la Chambre d'Agriculture une somme forfaitaire de la moitié est demandée soit 743,75€ H.T – 892,50€ TTC.

Le Conseil Municipal, par 1 abstention, 1 voix contre et 15 voix pour :

- Accepte cette convention
- Autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

Création commission pour l'organisation du défilé du 11 novembre 2018

Monsieur Le Maire explique que le 11 novembre 2018, on fêtera les 100 ans de la signature de l'armistice de la 1ère guerre mondiale. Il propose qu'une commission soit créée pour travailler sur l'organisation de la cérémonie :

Sont membres de la commission : MM.DIEHL- RENGEARD- PARADOT.

Questions diverses

Décisions prises en vertu de la délibération du 10 avril 2014 donnant délégation au Maire en ce qui concerne la passation des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable et dont le montant est inférieur à 25 000€ H.T :

- N°07/2017 du 23/03/2017 de confier à l'entreprise PUAUD Cyril de Payré (Vienne) l'évacuation des eaux des vestiaires existants du stade pour 3 797,40€ H.T soit 4 556,88€ TTC
- N°08/2017 du 5/05/2017 de confier à SOREGIES le remplacement de la lanterne Rue de Bel Air pour 690,96€ H.T soit 829,15€ TTC.
- N°09/2017 de confier à SIGN'86 des travaux de signalisation horizontale Route de Saint Sauvant pour 550,00€ H.T soit 660,00€ TTC
- N°10/2017 de confier à l'entreprise BOSSEBOEUF la reprise de la fissure sur la façade de l'église pour 3 230,00€ H.T soit 3 876,00€ TTC
- N°11/2017 de confier à l'entreprise PROUST la réfection de la couverture de l'église pour 5 295,18€ H.T soit 6 354,22€ TTC
- N°12/2017 de confier à l'entreprise MUNIER COLUMBARIUM la fabrication et la pose de cavurnes pour le cimetière pour 4 665,41€ H.T soit 5 598,48€ TTC.

Questions des conseillers

Mme CHEDOZEAU : Les tribunes de l'église ne sont pas accessibles. Sont-elles vraiment interdites au public. Des travaux sont-ils prévus ?

M.DIEHL : Les travaux qui sont réalisés en premier portent sur la toiture et ensuite sur les fissures. Les tribunes seront consolidées par la suite.

Mme KOLBACH : Il y a-t-il possibilité de mettre des LED dans l'église pour que cela soit moins coûteux ?

R : Le service technique va être missionné pour étudier cela.

Mme LEGRAND: Les habitants de la rue des églantiers souhaiteraient que le chemin reliant la Rue des Eglantiers à la Rue André Brouillet ne soit plus emprunté par les véhicules. Serait-il possible de mettre en place un plot ?

R : Non il y a des accès pour les terrains. Cela va être étudié.

Mme JOUBERT : Le mur qui est situé 8 impasse du mystère et qui doit appartenir à la commune s'effrite.

R : Le service technique va être missionné pour étudier cela.

Mr ARNAULT : L'algéco a été posé sur le stade. Les raccordements n'étaient pas prévus. Un devis complémentaire devra être étudié.

Mr BÉGUIER : Les travaux du columbarium débutent le 22 ou 23 mai. Ceux du city stade le 22 mai.